



DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL

« LA BULLE ENCHANTEE » DE BAIN DE BRETAGNE

Madame, Monsieur,

Vous avez retiré un dossier de pré-inscription pour inscrire votre enfant au multi-accueil municipal de Bain de Bretagne. Nous vous rappelons que seuls les enfants, dont le représentant légal est contribuable sur la commune de Bain de Bretagne et donc assujetti aux taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe sur le Foncier Bâti, sur le foncier Non Bâti, la CFE ou dans une commune du territoire intercommunal « Bretagne porte de Loire Communauté » peuvent être accueillis au multi-accueil.

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h pour les enfants de 10 semaines à 3 ans (ou jusqu'à la scolarisation) (étendu jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap). Il est fermé sur les vacances de Noël, le vendredi de l'ascension, la dernière semaine de juillet et les 3 premières semaines d'Août. D'autres fermetures plus ponctuelles peuvent être envisagées en cours d'année (ponts, journée(s) pédagogique(s)).

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir pour la pré-inscription :

- 1 fiche de pré-inscription et de renseignements jointe. Les renseignements sont tous très importants pour déterminer la priorisation des places. Veillez donc à remplir tous les champs pour ne pas être pénalisé lors de la commission d'attribution des places.
- 1 photocopie de votre livret de famille complet : parents et tous les enfants de la fratrie ou un certificat de naissance.
- Pour les enfants pas encore nés à la date de la commission, fournir une attestation de la sécurité sociale précisant la date prévue de l'accouchement.
- Pour les allocataires MSA, votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition N-2 : des 2 parents ou parent + conjoint vivant sous le même toit. (Exemple : pour 2023 fournir l'avis 2022 sur les revenus 2021)
- Pour les personnes sans activité professionnelle : justificatifs de situation (attestation de Pôle Emploi, de formation, carte d'étudiant de l'année en cours...)
- Pour les personnes en intérim fournir le contrat actuel.
- Un justificatif de domicile de moins d'un mois (quittance de loyer, facture EDF ou eau...)
- En cas de non domiciliation sur le territoire intercommunal, un justificatif attestant le paiement d'un impôt ou taxe sur le territoire (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti, CFE...).
- Pour les familles n'ayant pas encore de numéro CAF, ou arrivant d'un autre département, votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition N-2 : des 2 parents ou parent + conjoint vivant sous le même toit. (Exemple : pour 2023 fournir l'avis 2022 sur les revenus 2021)
- Tout document attestant le versement d'une allocation pour handicap ou invalidité (pour les enfants de la fratrie ou les parents).

Ce dossier sera à déposer directement à la directrice du multi-accueil qui validera la date de dépôt

A réception de votre dossier complet, votre enfant est inscrit sur une liste d'attente.

La commission d'attribution des places, présidée par l'adjointe Petite Enfance, Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires, et composée de la directrice de la structure, de la directrice du pôle Enfance Tourisme et Patrimoine, d'un représentant de la commission enfance et affaires scolaires et d'un éducateur de jeunes enfants de la structure, procède aux admissions en fonction des places disponibles et de l'âge des enfants dans chacune des unités et selon les critères suivants :

- Critères sociaux (prise en compte des revenus de la famille, de la composition de la famille et de l'activité des demandeurs...)
- Critères géographiques (sur l'ensemble des enfants accueillis, au minimum 30% pourront être des enfants non bavais mais faisant parti du territoire intercommunal. Des dérogations pour raisons médicales ou demandée par les services sociaux pourront être accordées).

Cette commission a pour objectifs de favoriser la mixité sociale, la mixité des contrats d'accueil et la mixité d'âge. Elle se réunit au moins 2 fois par an, début mai et début novembre et dès que des places sont disponibles.

Le multi-accueil vous propose plusieurs possibilités d'accueil pour votre enfant :

- **Des places d'accueil régulier** en demi-journées ou journées complètes sous contrat (de 1 à 5 jours par semaine) sur les places crèches.

Vous devez notifier sur la fiche de pré-inscription vos souhaits en termes de temps d'accueil au plus près de vos besoins (pour toutes questions à ce sujet vous pouvez prendre contact avec la directrice de l'établissement qui pourra vous conseiller).

- **Des places d'accueil occasionnel** sans contrat de l'heure à la journée sur les créneaux halte-garderie. Pour cet accueil pas besoin de remplir une demande de pré-inscription mais demander un dossier d'admission directement.
- **Des places en accueil d'urgence** sans contrat sur justificatif (arrêt maladie de l'assistante maternelle, entretien dans le cadre d'une recherche d'emploi, reprise d'activité ou mission d'intérim, hospitalisation d'urgence d'un membre de la famille, décès dans la famille proche, autres cas examinés par la commission...). Cet accueil est temporaire (maximum 2 mois), la famille s'engage à rechercher, selon les situations, une solution plus durable pour l'enfant. Pour cet accueil pas besoin de remplir une demande de pré-inscription mais demander un dossier d'admission directement.

Tout changement au contrat, initialement prévu et accepté par la commission, entrainera le refus d'admission et impliquera de recommencer toute la procédure de pré-inscription.

Si votre dossier de pré-inscription est refusé, vous recevrez un courrier de refus. A votre demande, soit votre dossier sera positionné sur la liste d'attente, soit vous acceptez la proposition alternative proposée par la commission (possibilité sur d'autres jours ou d'autres créneaux).

Si votre dossier de pré-inscription est validé par la commission, vous serez contactés par appel téléphonique ou par mail. Les parents ont 15 jours pour confirmer l'entrée de leur enfant en prenant directement contact avec la directrice au 02/99/43/35/26. Faute de se manifester durant ce délai de 15 jours, il est considéré que la famille n'est plus intéressée. La place ainsi rendue disponible est attribuée au premier enfant figurant sur la liste d'attente.

Le contrat d'accueil est signé entre la structure et les parents et le dossier d'admission définitif est à constituer, en fournissant les pièces suivantes :

- Fiche enfant
- Fiche famille (attestant de la lecture du règlement de fonctionnement)
- Fiche sanitaire
- Certificat d'aptitude à la collectivité fait par votre médecin traitant pour tous les accueils
- Photocopie du carnet de vaccination complet
- Ordonnance faite par votre médecin traitant stipulant le traitement antipyrétique (indiquer la molécule : paracétamol ou aspirine et le poids de l'enfant).
- Une boîte de mouchoirs

L'admission ne sera définitive qu'après réception de ce dossier complet et d'un entretien avec l'infirmière puéricultrice de la structure pour l'accueil régulier.

L'enfant pourra alors être accueilli dans sa section pour sa période d'adaptation. La période d'adaptation est indispensable pour le bien être de l'enfant et pour son futur vécu en structure. Cette période d'intégration progressive est à définir entre les parents et l'équipe, en fonction des appréhensions de l'enfant face à la séparation.

Le tarif pratiqué par le multi-accueil s'appuie sur un barème déterminé par la CAF.

La participation financière mensuelle des parents est déterminée par la durée de fréquentation de l'enfant dans l'établissement et par votre tarif horaire (calculé en fonction de vos ressources, du nombre d'enfant à charge et de la présence éventuelle d'un enfant porteur de handicap dans la fratrie).

Cette participation est calculée comme suit :

$$\frac{\text{Revenu annuel du foyer avant abattement}}{12} = \text{revenu mensuel}$$

$$\text{Revenu mensuel} \times \text{taux d'effort} = \text{coût horaire}$$

Le taux d'effort est fonction de la composition de la famille :

Nbre enfant(s) à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort de la famille	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %

Mensualisation =

Nombre de semaines d'accueil/an X nombre d'heures réservées dans la semaine : nombre de mois retenus pour la mensualisation (12 mois) X tarif horaire

Exemple = 45 semaines X 40 heures (10h/par 4 jours) : 12 mois = 150 heures X 2 € = 300 €/mensuel

En cas de dépassement récurrent des horaires prévus au contrat, un avenant devra être signé par les deux parties. En attendant la signature de l'avenant toutes les heures supplémentaires seront facturées sur les mois concernés.

En cas de changement de situation, et donc de changement au contrat d'accueil, un préavis d'un mois est demandé aux familles par écrit, adressé à la direction.

Le contrat est établi sur une année scolaire et reconductible tous les ans jusqu'à la scolarisation ou le départ de l'enfant ou sur une période plus courte selon la demande des parents.

Tableau de tarification donné à titre indicatif sur une base de 45 semaines et de journées de 10h				
Ressources mensuelles	Enfants à charge	Nombre jours de garde	Tarif horaire	Montant mensuel
1 000 €	1	4	0.62	93 €
	2	4	0.52	78 €
	3	4	0,41	61.5 €
2 000 €	1	4	1.24	186 €
	2	4	1.03	154.5 €
	3	4	0,83	124.5 €
3 000 €	1	4	1.86	279 €
	2	4	1.55	232.5 €
	3	4	1.24	186 €
4 000 €	1	4	2.48	372 €
	2	4	2.06	309 €
	3	4	1,65	247.5 €

Le règlement de fonctionnement de la structure est consultable sur le site de la mairie (rubrique enfance) ou sur place au multi-accueil.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre la directrice au 02/99/43/35/26 ou par mail : multi-accueil@ville-baindebretagne.fr

Nom de l'enfant :

Dossier reçu le:

Prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant (ou prévue):

Fiche de pré-inscription

Situation Familiale

marié(é)
 célibataire
 vie maritale
 divorcée
 veuf (ve)
 pacsé

Responsable 1 : Nom:
 Prénom:
 adresse

Responsable 2 : Nom:
 Prénom:
 adresse

tel fixe ☎
 tel port ☎
 Mail @
 Profession
 Adresse employeur

tel fixe ☎
 tel port ☎
 Mail @
 Profession
 Adresse employeur

Recherche d'emploi Autres
 Etudiant Précisez:.....
 Formation

Recherche d'emploi Autres
 Etudiant Précisez:.....
 Formation

N° CAF :

N°MSA :

Nbre d'enfants à charge

Choix du mode d'accueil

Date d'entrée souhaitée au multi-accueil (obligatoire) :

Accueil régulier avec contrat
 (de 1 à 57,5heures par semaine)

Lundi Deh àh
 Mardi Deh àh
 Mercredi Deh àh
 Jeudi Deh àh
 Vendredi Deh àh

Pas de départ ou d'arrivée entre 11h30 et 13h
 Pas de départ ou d'arrivée entre 16h et 16h30

Accueil régulier avec planning variable (Professions médicales, pompiers...)

Nombre jours d'accueil maximum/mois

D'autres éléments sont susceptibles de prioriser votre inscription, dans ce cas un justificatif est à fournir avec ce dossier (enfant ou parent porteurs de handicap dans la famille, naissances multiples dans la fratrie ayant moins de 3 ans, chômage, invalidité, mission d'intérim, autres.....)

**J'ai pris connaissance de la procédure de pré-inscription
 et de son fonctionnement et je m'engage à les respecter
 Je certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile
 et individuel accident auprès d'un organisme agréé**

